

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3234

4 novembre 2014

SOMMAIRE

ACD Car S.A.	155188	Georgia Finance S.à r.l.	155232
Acrealux S.A.	155189	Institut pour la Coopération régionale dans les régions frontalières intracommunautaires a.s.b.l.	155228
Adyton Immobilier International S.A. ...	155186	L'Institut de la Grande Région	155228
Adyton Immobilier International S.A. ...	155192	Maki Sushi Shop Sàrl	155230
Aerium Septem Participations S.à r.l. ...	155190	Özaltin Luxembourg S.A.	155187
Agri-Plan S.à r.l.	155232	Samplix S.à r.l.	155194
Antiqua SA	155187	Samsonite International S.A.	155205
Arche Investments S.à r.l.	155187	Sarasino Investholding S.à r.l.	155203
Area-Immo S.à r.l.	155190	SECOND INVEST	155208
Aremb S.A.	155190	SHCO 92 S.à r.l.	155212
AT-Invest S.A.	155189	Soremartec S.A.	155186
Balesme S.A.	155192	SRM-Solar Sàrl	155186
Batigroup Invest S.A.	155193	Teal 2 S.à r.l.	155224
Bavi Concept	155232	Telipro S.A.	155192
B.F.C.P. S.A.	155191	Terabyte Holding S.à r.l.	155215
BGL BNP Paribas Factor S.A.	155190	Twin XY S.A.	155189
Bilderlings Wealth Luxembourg S.A. ...	155193	Uniborc S.A.	155189
BlackRock Global Index Funds	155191	Valore 1 S.A.	155188
Bladerunner S.à r.l.	155189	Valux-Bijoux S.à r.l.	155227
Blitzen S.à r.l.	155192	Vitale Capital S.A.	155188
Borris Plus Holdco S.à r.l.	155193	Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG	155188
Boston Holding S.à r.l.	155191	WRS s.à r.l.	155187
Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.	155191	Yellow Wall S.à r.l.	155187
Brugama SPF S.A.	155193	Yodine S.A.	155186
e-Novate International	155186		
FMC Luxembourg S.à r.l.	155212		

Adyton Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 81.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153333/9.

(140175816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Soremartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.980.

La liste des signataires autorisés au 28 août 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153178/10.

(140174553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153179/9.

(140174433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

e-Novate International, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.204.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014153284/14.

(140175881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Yodine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.490.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153248/12.

(140174981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Özaltin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 125.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153250/9.

(140174439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.777.192,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.784.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 août 2014

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA et de Monsieur Alexander OSTROVS-KIY en qualité de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 27 août 2014.

Il a été décidé de révoquer le mandat en qualité de gérant de catégorie A de la Société de Monsieur Sébastien FRANÇOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, et demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et de nommer celui-ci, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, et ce avec effet au 27 août 2014 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153246/15.

(140174275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

WRS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.056.

EXTRAIT

L'adresse privée de l'associé Madame SCHMIT Nelly sera désormais au 11, rue F.W. Engelhardt, L-1464 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153244/10.

(140174309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153317/9.

(140175195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Antiqua SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.263.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIQUA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014153354/11.

(140175332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Vitale Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.214.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège Social en date du 23 Septembre 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle que le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg sous le numéro B67895 et ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour VITALE CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2014153227/15.

(140174693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.359.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153229/9.

(140174374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

ACD Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.048.

Le bilan au 31/03/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153326/9.

(140175207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.583.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 29. August 2014

1. Herr Waldemar KRONAUER legt sein Mandat als Delegierter-Verwaltungsratsmitglied nieder.
2. Das Mandat von Herrn Tim LEUTERT wird verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2017 stattfindet.
3. Frau Anna KRONAUER wohnhaft in L-6181 GONDERANGE, 22, rue de Stohlbour wird Verwaltungsratsmitglied sowie Delegierte des Verwaltungsrats im Bereich „Logistik“ ernannt bis zur Hauptversammlung im Jahr 2017.
4. Das Mandat von Herrn Dominik KRONAUER wohnhaft in L-6181 GONDERANGE, 22, rue Stohlbour wird verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2017 stattfindet. Herrn Dominik KRONAUER wird Delegierte des Verwaltungsrats im Bereich „Logistik“ ernannt.

5. Zeichnungsberechtigung:

KRONAUER Dominik: alleinige Unterschrift im Bereich „Logistik“

KRONAUER Anna: alleinige Unterschrift im Bereich „Logistik“

LEUTERT Tim: alleinige Unterschrift im Bereich „Import-Export - Handel mit Waren aller Art“

Das Mandat der LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL mit Sitz in L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe, wird bis zur Hauptversammlung im Jahr 2017 verlängert.

Référence de publication: 2014153240/21.

(140174405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Acrealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 143.048.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153327/9.

(140176168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Twin XY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.010.

Les comptes annuels audités au 31/08/2014 de la société TWIN XY S.A., Société anonyme, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153220/10.

(140174301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Uniborc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153221/9.

(140175107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

AT-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014153358/11.

(140175985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Bladerunner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.459.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153371/15.

(140176265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Aremb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, 1, Nonnesees.
R.C.S. Luxembourg B 133.164.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Garry BINSFELD, né le 24 août 1961 à Echternach, demeurant à L-6474 Echternach, 1, Nonnesees.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014153357/13.

(140176302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Area-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 138.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153356/10.

(140175693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Aerium Septem Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 152.409.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153335/9.

(140175541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

BGL BNP Paribas Factor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2014

1. Monsieur Marcel HOH a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-directeur.
2. Monsieur Yves MEHAUDENS a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Paul ENGELS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 mai 1971, demeurant à L-8064 Bertrange, 76, cité Millewee, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.
4. Madame Céline CHANU, administrateur de sociétés, née à Evreux (France), le 19 juin 1980, demeurant à F-75017 Paris, 55, rue Gauthey, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2014

M. Paul ENGELS, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-directeur, chargé de la gestion journalière de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BGL BNP Paribas Factor S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014153391/22.

(140176292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153376/9.

(140175973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

B.F.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 103.895.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153360/9.

(140176161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 178.055.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153380/15.

(140176240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

BlackRock Global Index Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.278.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 22 Septembre 2014,
sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Mr. Frank LE FEUVRE

Mme. Francine KEISER

Mr. Nicholas HALL

Mr. Alexander HOCTOR-DUNCAN

Mr. Bruno ROVELLI

Mr. Geoffrey RADCLIFFE

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Deloitte Audit S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Octobre 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014153368/21.

(140175340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Telipro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 156.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153205/10.

(140174587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Adyton Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.
R.C.S. Luxembourg B 81.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153334/9.

(140175825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Blitzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 167.542.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153372/15.

(140176239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Balesme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 125.834.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 septembre 2014 de la Société, que les actionnaires ont décidé de modifier le nombre d'administrateur de un à quatre.

Les actionnaires ont ainsi décidé de renouveler le mandat de Monsieur Stéphane Broussaud, né le 12 octobre 1976 à Paris (France), demeurant professionnellement au 19 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Luxembourg) et de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir Monsieur Olivier Colas né le 26 octobre 1962 à Dakar (Sénégal), demeurant professionnellement au 7, Place Vendôme, 75001 Paris (France), Monsieur Philippe Monin né le 5 mai 1961 à Marseille, demeurant professionnellement au 94 Traverse Saint Pons, 13012 Marseille (France), et enfin Monsieur Jean-Jacques Makarian, né le 18 juin 1961 à Marseille, demeurant professionnellement au 61 Allée des Vaudrans, 13012 Marseille (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2017.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014153383/20.

(140175849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Batigroup Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 102.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153363/9.

(140175684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Borris Plus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 128.125.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153398/11.

(140175357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Bilderlings Wealth Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 181.297.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2014.

Pour: Bilderlings Wealth Luxembourg S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014153367/14.

(140175276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Brugama SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 avril 2014

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Philippe STOCK, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

BRUGAMA SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2014153406/20.

(140175840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Samplix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.354.

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Ivory Investments S.à r.l.”, a private limited liability company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered at the Luxembourg Trade register under number B 139.652,

here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, private employee, professionally residing in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 4th, 2014.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, is the sole member (the “Sole Member”) of “Samplix S.à r.l.”, société à responsabilité limitée (the “Company”), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, was incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated November 28th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 268 dated January 30th, 2014,

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under section B number 182.354.

The Sole Member, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act these resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the nominal value of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euro) each, to EUR 1.- (one Euro) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 62,500.- (sixty two thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to EUR 75,000.- (seventy five thousand Euro), represented by 75,000 (seventy-five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of the issue of 62,500 (sixty-two thousand five hundred) new shares of the Company having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, with the same rights and obligations as existing shares (the “New Shares”); subscription and liberation by the Sole member.

3. Increase the share capital of the Company by an amount of EUR 103,400.- (one hundred three thousand four hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,000.- (seventy five thousand Euro), represented by 75,000 (seventy five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to EUR 178,400.- (one hundred seventy eight thousand four hundred Euro), represented by 178,400 (one hundred seventy eight thousand four hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of the issue of 103,400 (one hundred three thousand four hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, with the same rights and obligations as existing shares; subscription and liberation.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes and the increase of the share capital adopted under item 1, 2, 3, 4 and 5 above.

5. Amendment of article 7.1 of the Company’s Articles.

6. Appointment of the following persons as class A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- M. Michael Obermayer, born on May 8th, 1948 in Stockholm (Sweden), and having his professional address at 103 Mount Street, London 1K 2TJ (United Kingdom); and

- M. Anders Weber, born on February 20th, 1954 in Gladsaxe, (Denmark), and having his professional address at Lautrupvang, 2A, 2750 Ballerup (Denmark).

7. Re-designation of the mandate of “Victoria Managements Services S.A.”, which currently acts as sole manager of the Company, into class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

9. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Member decides to reduce the nominal value of 12,500 (twelve thousand five hundred), shares representing the share capital, amounting to EUR 24, - (twenty four Euro) for the decrease of EUR 25, - (twenty five Euro) to EUR 1.- (one euro).

Then, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have a nominal value of EUR 1, - (one Euro) each.

Second resolution

The Sole Member decides to increase the share capital by an amount of EUR 62,500.- (sixty two thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to EUR 75,000.- (seventy five thousand Euro), represented by 75,000 (seventy-five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of the issue of 62,500 (sixty-two thousand five hundred) new shares of the Company having a par value of EUR 1,- (one Euro) each, with the same rights and obligations as existing shares (the "New Shares").

Subscription and liberation:

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Member, prenamed and represented as stated above, and they have been paid-up by the way of a contribution in kind consisting of the certain, liquid and due immediately claim (the "Claim") for an amount of EUR 170,000.- (one hundred seventy thousand Euro) that the Sole Member holds against the Company.

Proof of holding and evaluating the Claim has been given to the notary by a certificate of managers (the "Certificate of Managers") issued August 8th, 2014 by the Company as well as interim financial statements as at August 8th, 2014 (the "Interim Accounts").

Certificate Management and Interim Accounts, having been signed "ne varietur" by the attorney and notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

The contribution in kind is to be allocated as follows:

- EUR 62,500.- (sixty two thousand five hundred Euro) allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 107,500.- (one hundred seven thousand five hundred Euro) to be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Member decides to increase the share capital by an amount of EUR 103,400.- (one hundred three thousand four hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,000.- (seventy five thousand Euro), represented by 75,000 (seventy five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to EUR 178,400.- (one hundred seventy eight thousand four hundred Euro), represented by 178,400 (one hundred seventy eight thousand four hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of the issue of 103,400 (one hundred three thousand four hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, having the same rights and obligations as existing shares.

Subscription and liberation:

The 103,400 (one hundred three thousand four hundred) new shares have been all subscribed and fully paid-up as follows:

- 7,600 (seven thousand six hundred) new shares by M. Christopher Braden, born on January 16th, 1942 in Berkhamsted (United Kingdom), residing at 4 Place du Lac, 1296 Coppet (Switzerland), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 76,000.- (seventy six thousand Euro), be allocated as follows:

- (i) EUR 7,600.- (seven thousand six hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 68,400.- (sixty eight thousand four hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by M. Pal Brynsrud, born on August 15th, 1962 in Eidanger (Norway), residing at 24 Svanev, 1367 Snaroya (Norway), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by M. Denis Clarke, born on October 22nd, 1953 in Dublin (Ireland), and residing at Clerhaun, Westport, Mayo in Ireland, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA,

prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 5,700 (five thousand seven hundred) new shares by M. Jean Pascal Duvieusart, born on December 24th, 1966 in Luxembourg, and residing at 11 Savrasova Street, Moscow 125080 (Russia), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 29th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 57,000.- (fifty seven thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 5,700.- (five thousand seven hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 51,300.- (fifty one thousand three hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by M. Vadim Kolodny, born on August 21st, 1987 in Mockba (Russia), and residing at 26 Taganskaya Street appartement 162, Moscow (Russia), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 2,200 (two thousand two hundred) new shares by M. Frederic Krimgold born on March 20th, 1946 in Maryland (USA) and Mrs. Barbara Krimgold, born on February 15th, 1943 in Oregon (USA), and residing at 6627 Fletcher Lane, 22101 Mclean (USA), as 1,100 (one thousand one hundred) shares each, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 21st, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 2,200.- (two thousand two hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 19,800.- (ninety thousand eight hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 7,600 (seven thousand six hundred) new shares by “Tico Limited”, a company incorporated under the law of Gibraltar with registered office at 57/63 Line Wall Road (Gibraltar), registered with the Register of Gibraltar under the number of 111646, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on August 1st, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 76,000.- (seventy-six thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 7,600.- (seven thousand six hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 68,400.- (sixty-eight thousand four hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 15,000 (fifteen thousand) new shares by “Bard Worldwide Holdings Limited”, a company incorporated under the law of Cyprus with registered office at 6 Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol (Cyprus), registered with the Register of Cyprus under the number of 167471 here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 135,000.- (one hundred thirty five thousand Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by “Wilhelm Mohn AS”, a company incorporated under the law of Norway with registered office at Langoddveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum (Norway), registered with the Register of Norway under the number of 989 005 375, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 30th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 8,800 (eight thousand eight hundred) new shares by M. Jacobus van den Heuvel, born on February 16th, 1946 in Gravenhage (The Netherlands), and residing at 44A Burg van den Boschmann, 3956 DC Leersum (The Netherlands), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 18th, 2014, such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary,

will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 88,000.- (eighty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 8,800.- (eight thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 79,200.- (seventy nine thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 7,600 (seven thousand six hundred) new shares by M. Georg von Werz, born on April 25th, 1948 in Munchen (Germany), and having its registered office at Merzstrasse16, 81679, Munich (Germany), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on August 5th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 76,000.- (seventy six thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 7,600.- (seven thousand six hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 68,400.- (sixty eight thousand four hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 7,600 (seven thousand six hundred) new shares by "Baltic Energy Asset Management Oü", a company incorporated under the laws of Estonia and having its registered office at 141 Harju Country,11415, Tallinn (Estonia), registered with the Register of Estonia under the number of 125.899.943, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 22nd, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 76,000.- (seventy six thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 7,600.- (seven thousand six hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 68,400.- (sixty eight thousand four hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by "ABK Holding AS", a company incorporated under the laws of Norway, and having its registered office at Ringveien 40, N-1386 Asker (Norway), registered with the Register of Norway under the number of 993231045 here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 24th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 7,000 (seven thousand) new shares by M. Arild Nerdrum, born on January 18th, 1947 in London (United Kingdom), and residing at Kennet House, Broad Street, RG20 7LW Berkshire (United Kingdom), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 29th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 7,000.- (seven thousand Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 63,000.- (sixty three thousand Euro) to the share premium account of the Company.

- 11,500 (eleven thousand five hundred) new shares by M. Michael Obermayer, born on May 8th, 1948 in Stockholm (Sweden), and having his professional address at 103 Mount Street, London 1K 2TJ (United Kingdom), here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 29th, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 115,000.- (one hundred fifteen thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 103,500.- (one hundred three thousand five hundred Euro) to the share premium account of the Company.

- 3,800 (three thousand eight hundred) new shares by "Sagax Limited", a company incorporated under the laws of the Isle of Man with registered office at 18 Athol Street Douglas, IM1 1JA (Isle of Man), registered with the Register of Isle of Man under the number of 065864c, here represented by M. Abdelrahime BENMOUSSA, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on July 23rd, 2014, such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, by contribution in cash in an amount of EUR 38,000.- (thirty eight thousand Euro) allocated as follows:

- (i) EUR 3,800.- (three thousand eight hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 34,200.- (thirty four thousand two hundred Euro) to the share premium account of the Company.

Then, the predicted subscribers have become members (the "Members") of the Company.

The amount of EUR 1,034,000, - (one million thirty-four thousand euros), allocated as follows:

- EUR 103,400.- (one hundred and three thousand four hundred euros) allocated to the share capital of the Company,
- EUR 930 600.- (nine hundred thirty thousand six hundred euros) allocated to the share premium account of the Company,

is at the disposal of the Company, evidence was given to the undersigned notary, who states it.

155198

Fourth resolution

Following the aforesaid increasing share capital, the Members modify Article 5.1. of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 178,400.- (one hundred seventy eight thousand and four hundred Euro), represented by 178,400 (one hundred seventy eight thousand and four hundred) shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Members modify Article 7.1 of the Company's Articles as follows:

" **Art. 7.1.** The Company is managed by a minimum of three (3) managers appointed by resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The managers will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders."

Sixth resolution

The Members appoint the following persons as class A managers of the Company with immediate effect for an unlimited period:

- M. Michael Obermayer, born on May 8th, 1948 in Stockholm (Sweden), and having his professional address at 103 Mount Street, London 1K 2TJ (United Kingdom),
- M. Anders Weber, born on February 20th, 1954 in Gladsaxe (Denmark), and having his professional address at Lautrupvang, 2A, 2750 Ballerup (Denmark).

Seventh resolution

The Members decide to re-designate "Victoria Managements Services S.A." having its registered office at 58, rue Charles Martel L-2164 Luxembourg (RCS Luxembourg B 47.765), currently occupying the function of sole manager, as class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Eighth resolution

The Members give all powers and authority to any manager of the Company or any employee of "Maitland Luxembourg S.A." having its registered office at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg B 13.583) in order to reflect the above changes with power given to proceed on behalf of the Company amendments relating to capital increases as well as the registration of newly issued shares in the share register of the Company shares.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le neuf août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«Ivory Investments S.à r.l.», une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 139.652, ici représentée par Abdelrahime BENMOUSSA, employé privé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée «Samplix S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 en date du 30 janvier 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 182.354.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'entière part du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 62.500,- EUR (soixante-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par l'émission de 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et libération par l'Associée Unique.

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 103.400,- (cent trois mille quatre cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 178.400,- (cent soixante-dix-huit mille quatre cents euros) par l'émission de 103.400 (cent trois mille quatre cents) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes; souscription et libération.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter le changement et les augmentations du capital social adoptée sous les points 1, 2, 3, 4 et 5.

5. Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société.

6. Nomination des personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Michael Obermayer né le 8 Mai 1948 à Stockholm (Suède), demeurant professionnellement au 103 Mount Street, Londres 1K 2TJ (Royaume Uni);

- M. Anders Weber né le 20 février 1954 à Gladsaxe (Danemark), demeurant professionnellement à Lautrupvang, 2A, 2750 Ballerup (Danemark).

7. Redésignation du mandat du gérant unique «Victoria Management Services S.A.» en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou tout employé de «Maitland Luxembourg S.A.» pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentatives du capital social, à concurrence de EUR 24,- (vingt-quatre euros) pour la diminuer de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 1,- (un euro).

Ainsi, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par l'émission de 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par l'Associée Unique et ont été libérées moyennant apport en nature consistant en la conversion totale d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible (la «Créance») d'un montant total de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) que l'Associé Unique détient envers la Société.

Preuve de la détention et de l'évaluation de la Créance a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de gérance (le «Certificat de Gérance») émis le 8 août 2014 par la Société ainsi que des comptes intérimaires arrêtés au 8 août 2014 (les «Comptes Intérimaires»).

Le Certificat de Gérance et les Comptes Intérimaires, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

L'apport en nature à la Société sera affecté comme suit:

- EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) seront affectés au compte capital social de la Société.
- EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents euros) seront affectés au compte prime émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 103.400,- (cent trois mille quatre cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 178.400,- (soixante-dix-huit mille quatre cents euros) par l'émission de 103.400 (cent trois mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération:

Les 103.400 (cent trois mille quatre cents) parts sociales nouvellement émises ont toutes été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- 7.600 (sept mille six cents) parts sociales par M. Christopher Braden, né le 16 janvier 1942 à Berkhamstead, (Royaume Uni) demeurant au 4 Place du Lac, 1296 Coppet (Suisse), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 7.600,- (sept mille six cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 68.400,- (soixante-huit mille quatre cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par M. Pal Brynsrud, né le 15 août 1962 à Eidanger (Norvège), demeurant au 24 Svanev, 1367 Snaroya (Norvège), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par M. Denis Clarke, né le 22 octobre 1953 à Dublin (Irlande), demeurant à Clerhaun, Westport, Mayo (Irlande), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 5.700 (cinq mille sept cents) parts sociales par M. Jean Pascal Duvieusart, né le 24 décembre 1966 à Luxembourg, demeurant au 11 Savrasova Street, Moscou 125080 (Russie), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 5.700,- (cinq mille sept cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 51.300,- (cinquante-et-un mille trois cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par M. Vadim Kolodny, né le 21 août 1987 à Mockba (Russie), demeurant au 26 Taganskaya Street appartement 165, Moscou (Russie), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 2.200 (deux mille deux cents) parts sociales par M. Frederic Krimgold né le 20 mars 1946 au Maryland (USA) et Mme Barbara Krimgold, née le 15 février 1943 à Oregon (USA), soit 1.100 (mille cent) parts sociales chacun, tous deux demeurant au 6627 Fletcher Lane, 22101 Mclean (USA), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 22.000,- (vingt-deux mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 19.800,- (dix-neuf mille huit cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 7.600 (sept mille six cents) parts sociales par «Tico Limited» une société constituée et régie sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road (Gibraltar), enregistrée près du Registre de Gibraltar sous le numéro 111646, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} août 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 15.000 (quinze mille) parts sociales par «Bard Worldwide Holdings Limited», une société constituée et régie sous les Lois de Chypre, ayant son siège social au 6 Karaiskakis Street, CY-3032 Limassol (Chypre), enregistrée près du Registre de Chypre sous le numéro suivant 167471, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 15.000,- (quinze mille euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par «Wilhelm Mohn AS», une société constituée et régie sous les Lois de Norvège, ayant son siège social au Langoddeveien 107, 1367 Snaroya, 0219 Baerum (Norvège), enregistrée près du Registre de Norvège sous le numéro suivant 989 005 375, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 8.800 (huit mille huit cents) parts sociales par M. Jacobus van den Heuvel, né le 16 février 1946 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant au 44A Burg van den Boschlaan, 3956 DC Leersum (Pays-Bas), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 88.000,- (quatre-vingt-huit mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 8.800,- (huit mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 79.200,- (soixante-dix-neuf mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 7.600 (sept mille six cents) parts sociales par M. Geog van Werz, né le 25 avril 1948 à Munich (Allemagne), demeurant à Merzstrasse 16, 81679 Munich (Allemagne), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 7.600,- (sept mille six cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 68.400,- (soixante-huit mille quatre cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 7.600 (sept mille six cents) parts sociales par «Baltic Energy Asset Management Oü», une société constituée et régie sous les lois de L'Estonie, ayant son siège social au 141 Harju Country, 11415 Tallinn (Estonie), enregistrée près du Registre de L'Estonie sous le numéro 125.899.943, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 76.000,- (soixante-seize mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 7.600,- (sept mille six cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 68.400,- (soixante-huit mille quatre cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par «ABK Holdings AS», une société constituée et régie sous les lois de Norvège, ayant son siège social à Ringveien 40, N-1386 Asker (Norvège), enregistrée près du Registre de Norvège sous le numéro 993231045, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

(i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 7.000 (sept mille) parts sociales par M. Arild Nerdrum, né le 18 Janvier 1947 à Londres (Royaume Uni), demeurant à Kennet House, Broad Street, RG20 7LW Berkshire (Royaume Uni), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 7.000,- (sept mille euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 63.000,- (soixante-trois mille euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 11.500 (onze mille cinq cents) parts sociales par M. Michael Obermayer, né le 8 mai 1948 à Stockholm (Suède), demeurant professionnellement au 103 Mount Street, Londres 1K 2TJ (Royaume Uni), ici représenté par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 115.000,- (cent quinze mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 11.500,- (onze mille cinq cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 103.500,- (cent trois mille cinq cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

- 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales par «Sagax Limited» une société constituée et régie sous les lois de l'Île de Man, ayant son siège social au 18 Athol Street, Douglas IM1 1JA (Île de Man), enregistrée près du Registre de l'Île de Man sous le numéro 065864c, ici représentée par M. Abdelrahime BENMOUSSA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 juillet 2014, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) alloué comme suit:

- (i) EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) EUR 34.200,- (trente quatre mille deux cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Ainsi, les prédits souscripteurs sont devenus associés (les «Associés») de la Société.

Le montant de EUR 1.034.000,- (un million trente-quatre mille euros), alloué comme suit:

- EUR 103.400,- (cent trois mille quatre cents euros) affecté au compte de capital social de la Société,
- EUR 930.600,- (neuf cent trente mille six cents euros) affecté au compte prime d'émission de la Société, est à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le constate.

Quatrième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, les Associés modifient l'article 5.1. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de EUR 178.400,- (cent soixante dix-huit mille quatre cents euros), représenté par 178.400 (cent soixante dix-huit mille quatre cents euros) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés modifient l'article 7.1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7.1.** La Société est gérée par un minimum de trois (3) gérants nommés par résolutions de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas l'obligation d'être associé ".

Sixième résolution

Les Associés nomment les personnes suivantes gérants de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Michael Obermayer né le 8 mai 1945 à Stockholm (Suède), demeurant professionnellement au 103 Mount Street, Londres 1K 2TJ (Royaume Uni); et
- M. Anders Weber né le 20 février 1954 à Gladsaxe (Danemark), demeurant professionnellement à Lautrupvang, 2A, 2750 Ballerup (Danemark).

Septième résolution

Les Associés décident de redésigner «Victoria Management Services S.A.» ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2164 Luxembourg (RCS Luxembourg B 47.765), actuellement occupant la fonction de gérant unique, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Les Associés donnent tous pouvoirs à tout gérant de la Société ou tout employé de «Maitland Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg B 13.583) afin d'y faire figurer les

changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné de procéder pour le compte de la Société aux modifications relatives aux augmentations de capital ainsi qu'à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150361/516.

(140171268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Sarasino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Administratiekantoor DUAD, having its registered office at Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Netherlands), registered at the Kamer van Koophandel Rotterdam under number 54649102,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of two powers of attorney delivered to him under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as above stated, declares and request the notary to act the following:

I.- That the société de gestion de patrimoine familial incorporated and existing under the form of société à responsabilité limitée and under the name of "SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.", having its registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 100.369, has been incorporated on 31 March 2004, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 617 of 16 June 2004.

II.- That the share capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of five hundred US Dollars (USD 500.-) each.

III.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company of "SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.".

IV.- That the appearing party as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company of "SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.".

V.- That the appearing party declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the appearing party declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved company has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to all the managers of the dissolved company for the execution of their mandates.

X.- That the records and documents of the dissolved company will be kept for a period of five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor DUAD, ayant son siège social au Marshallweg 39, 3068 JN Rotterdam (Pays-Bas), immatriculée au Kamer van Koophandel Rotterdam sous le numéro 54649102,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial «SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.409, a été constituée suivant un acte par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 617 du 16 juin 2004.

II.- Que le capital de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents US Dollars (USD 500,-) chacune.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.».

IV.- Que la comparante, en tant que liquidateur de la société «SARASINO INVESTHOLDING S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des associés de la société dissoute est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 et se terminant au jour de la liquidation de.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation GRE/2014/3771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014150392/95.

(140171709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 (the "Board Resolutions"), as well as the declaration adopted on 16 September 2014 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the Delegate's Declaration, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 28 August 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million eighty thousand and five United States Dollars ninety-two Cents (USD 14,080,005.92) represented by one billion four hundred and eight million five hundred ninety-two (1,408,000,592) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to one hundred fifty-five thousand three hundred twenty-two United States Dollars twenty-seven Cents (USD 155,322.27) so as to bring it up to fourteen million two hundred twenty-six thousand six hundred ninety-two United States Dollars thirty-one Cents (USD 14,226,692.31) through the issue of up to fifteen million five hundred thirty-two thousand two hundred twenty-seven (15,532,227) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of seven thousand nine hundred sixty (7,960) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) / share issued	Exchange rate as published on the website of OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
28/08/2014	7,960	HKD 138,185.60	HKD 1 = USD 0.12903	USD 17,830.09	USD 79.60	USD 17,750.49

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of seven thousand nine hundred sixty (7,960) New Shares amounting to seventeen thousand eight hundred and thirty United States Dollars nine Cents (USD 17,830.09) shall be allocated as follows:

- Seventy-nine United States Dollars sixty Cents (USD 79.60) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- Seventeen thousand seven hundred and fifty United States Dollars forty-nine Cents (USD 17,750.49) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“ 4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million eighty thousand eighty-five United States Dollars fifty-two Cents (USD 14,080,085.52) represented by one billion four hundred and eight million eight thousand five hundred fifty-two (1,408,008,552) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 (les «Résolutions du Conseil»), ainsi que la déclaration adoptée en date du 16 septembre 2014 par Monsieur John Livingston, dument autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la Déclaration du Délégué, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 août 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt-mille cinq Dollars Américains quatre-vingt-douze Centimes (USD 14.080.005,92), représenté par un milliard quatre cent huit millions cinq cent quatre-vingt-douze (1.408.000.592) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de cent cinquante-cinq mille trois cent vingt-deux Dollars Américains vingt-sept Centimes (USD 155.322,27) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains trente et un Centimes (USD 14.226.692,31) par l'émission de quinze millions cinq cent trente deux mille deux cent vingt-sept (15.532.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de sept mille neuf cent soixante (7.960) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD)HKD 17,36 / action émise	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
28/08/2014	7.960	HKD 138.185,60	HKD 1 = USD 0,12903	USD 17.830,09	USD 79,60	USD 17.750,49

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de sept mille neuf cent soixante (7.960) Nouvelles Actions s'élevant à dix-sept mille huit cent trente Dollars Américains neuf Centimes (USD 17.830,09) est alloué comme suit:

- Soixante-dix-neuf Dollars Américains soixante Centimes (USD 79,60) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- Dix-sept mille sept cent cinquante Dollars Américains quarante-neuf Centimes (USD 17.750,49) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt mille quatre-vingt-cinq Dollars Américains cinquante-deux Centimes (USD 14.080.085,52), représenté par un milliard quatre cent huit millions huit mille cinq cent cinquante-deux (1.408.008.552) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43669. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150389/176.

(140171187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

SECOND INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 188.081.

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme «Second Invest» (la «Société»), ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

constituée par acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.081.

L'Assemblée est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Complément du paragraphe 3 de l'article 2 des statuts par la disposition suivante: «La décision relative au transfert à l'étranger du siège social sera prise par le Conseil d'Administration, avec le consentement préalable du créancier gagiste conformément à tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions ou toutes valeurs mobilières émises par la Société.»;

2.- Insertion d'un nouveau paragraphe 4 à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante: «Dans les autres hypothèses, la Société ne peut transférer son siège social à l'étranger.»;

3.- Modification du nouveau paragraphe 5 de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «La Société ne peut ouvrir des agences ou des succursales qu'au Grand-Duché de Luxembourg.»;

4.- Modification de l'intitulé et du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions et titres émis par la Société.**

Les actions sont nominatives.»;

5.- Insertion d'un nouveau paragraphe 6 à l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante: «Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne au bénéfice de laquelle lesdites actions ont été gagées, pour autant que les

dispositions du contrat de gage concerné le prévoient, et conformément à ce dernier. Cette personne peut, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de gage conclu en relation avec les actions de la Société, exercer l'ensemble des droits de l'actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation d'une Assemblée Générale des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires y compris, afin qu'aucun doute ne subsiste, le droit de demander au Conseil d'Administration la convocation d'une Assemblée Générale et de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, ainsi que de proposer et d'adopter les résolutions par écrit (dans la mesure où la Loi et les présents Statuts le permettent). Tout accord de cette nature entre un actionnaire et le créancier gagiste, régissant les droits précités, doit être mis en oeuvre par la Société. Lorsque le créancier gagiste choisit d'exercer les droits précités, à condition d'être ainsi stipulé dans tout contrat de gage concernant les actions de la Société, toute décision ne sera valablement adoptée qu'à la condition qu'elle respecte les dispositions qui précèdent.»;

6.- Modification du paragraphe 1 de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non dont une majorité de membres résidents ou professionnellement domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg. Toutefois, s'il est constaté lors d'une Assemblée Générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les présents Statuts. Lorsque, dans les présents Statuts, il est fait référence au Conseil d'Administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «Conseil d'Administration», selon le cas.»;

7.- Modification du paragraphe 4 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion et, tant qu'un gage sur les actions de la Société existe et dans la mesure où cela est exigé dans ce contrat de gage, que le créancier gagiste y consente. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Tant qu'un gage sur les actions de la Société existe et dans la mesure où cela est exigé dans ce contrat de gage, le créancier gagiste devra être informé de la date et du lieu de tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration selon les conditions (et notamment la date et l'heure) tel que spécifiées dans ce contrat de gage.»;

8.- Modification du paragraphe 7 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.»;

9.- Insertion d'un nouveau paragraphe 8 à l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante: «Toutes les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au siège social ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation.»;

10.- Modification du nouveau paragraphe 10 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire initié au départ du siège social ou de tout autre endroit dans la localité du siège social grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.»;

11.- Modification du paragraphe 4 de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir à date spécifiée dans leur convocation respective et en toute circonstance dans la localité du siège social.»;

12.- Complément du paragraphe 3 de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles Assemblées Générales. Dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions émises par la Société, des copies des convocations comprenant l'ordre du jour de telles Assemblées Générales devront être envoyées au créancier gagiste.»;

13.- Insertion d'un nouveau paragraphe 8 à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante: «L'Assemblée Générale ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des actionnaires est présente et que, dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions émises de la Société, une copie des convocations comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été envoyée au créancier gagiste.»;

14.- Modification du nouveau paragraphe 9 de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire initié au départ du siège social ou de tout autre endroit dans la localité du siège social grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle l'Assemblée Générale.».

15.- Divers.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide de compléter le paragraphe 3 de l'article 2 des statuts avec la disposition suivante:

«La décision relative au transfert à l'étranger du siège social sera prise par le Conseil d'Administration, avec le consentement préalable du créancier gagiste conformément à tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions ou toutes valeurs mobilières émises par la Société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 4 à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Dans les autres hypothèses, la Société ne peut transférer son siège social à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5 de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société ne peut ouvrir des agences ou des succursales qu'au Grand-Duché de Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'intitulé et le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Actions et titres émis par la Société.
Les actions sont nominatives.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 6 à l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne au bénéfice de laquelle lesdites actions ont été gagées, pour autant que les dispositions du contrat de gage concerné le prévoient, et conformément à ce dernier. Cette personne peut, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de gage conclu en relation avec les actions de la Société, exercer l'ensemble des droits de l'actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation d'une Assemblée Générale des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires y compris, afin qu'aucun doute ne subsiste, le droit de demander au Conseil d'Administration la convocation d'une Assemblée Générale et de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, ainsi que de proposer et d'adopter les résolutions par écrit (dans la mesure où la Loi et les présents Statuts le permettent). Tout accord de cette nature entre un actionnaire et le créancier gagiste, régissant les droits précités, doit être mis en oeuvre par la Société. Lorsque le créancier gagiste choisit d'exercer les droits précités, à condition d'être ainsi stipulé dans tout contrat de gage concernant les actions de la Société, toute décision ne sera valablement adoptée qu'à la condition qu'elle respecte les dispositions qui précèdent.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non dont une majorité de membres résidants ou professionnellement domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg. Toutefois s'il est constaté lors d'une Assemblée Générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les présents Statuts. Lorsque, dans les présents Statuts, il est fait référence au Conseil d'Administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «Conseil d'Administration», selon le cas.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion et, tant qu'un gage sur les actions de la Société existe et dans la mesure où cela est exigé dans ce contrat de gage, que le créancier gagiste y consente. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Tant qu'un gage sur les actions de la Société existe et dans

la mesure où cela est exigé dans ce contrat de gage, le créancier gagiste devra être informé de la date et du lieu de tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration selon les conditions (et notamment la date et l'heure) tel que spécifiées dans ce contrat de gage.».

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 7 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.».

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 8 à l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Toutes les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au siège social ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation.».

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nouveau paragraphe 10 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire initié au départ du siège social ou de tout autre endroit dans la localité du siège social grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.».

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir à date spécifiée dans leur convocation respective et en toute circonstance dans la localité du siège social.».

Douzième résolution

L'Assemblée décide de compléter le paragraphe 3 de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles Assemblées Générales. Dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions émises par la Société, des copies des convocations comprenant l'ordre du jour de telles Assemblées Générales devront être envoyées au créancier gagiste.».

Treizième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe 8 à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des actionnaires est présente et que, dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les actions émises de la Société, une copie des convocations comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale a été envoyée au créancier gagiste.».

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nouveau paragraphe 9 de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire initié au départ du siège social ou de tout autre endroit dans la localité du siège social grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle l'Assemblée Générale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 14.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille neuf cent un euros (1.901,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, D. GOERGEN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32349. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014150398/212.

(140171403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**FMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 92 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.617.

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty second day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "FMC Luxembourg Holdings S.à r.l." (previously named "SHCO 91 S.à r.l."), with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, with a share capital of EUR 12,500.-, R.C.S. Luxembourg number B189601, represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SHCO 92 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, with a share capital of EUR 12,500.-, R.C.S. Luxembourg section B number 189617, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on August 11, 2014, in process of registration with Mémorial,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the name "FMC Luxembourg S.à r.l." for the company, and to amend subsequently article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The private limited liability company will assume the name of "FMC Luxembourg S.à r.l."."

Second resolution

The appearing party decides to amend article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may redeem its own shares, provided (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose, or (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

Third resolution

The appearing party decides to amend article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the board of managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.”

Fourth resolution

The appearing party decides to amend article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital. Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing. When resolutions are to be adopted in writing, the board of managers shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. The written shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-deux septembre..

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "FMC Luxembourg Holdings S.à r.l." (anciennement "SHCO 91 S.à r.l."), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, avec un capital social de EUR 12.500.-, et le numéro R.C.S. Luxembourg B189601.

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "SHCO 92 S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec un capital social de EUR 12.500,-, et R.C.S. Luxembourg section B numéro 189617, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) le 11 août 2014, acte en court de publication au Mémorial,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de changer la dénomination sociale de la Société en "FMC Luxembourg S.à r.l.", et de modifier dès lors l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FMC Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

La comparante décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société".

Troisième résolution

La comparante décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance."

Quatrième résolution

La comparante décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit. Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le conseil de gérance communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant est autorisé à compter les votes. Les résolutions écrites des associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le conseil de gérance.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société."

155215

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2014. Relation GRE/2014/3748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014150403/167.

(140171482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Terabyte Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.474.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, established and existing under the laws of England and Wales, having its office address at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP014908,

represented by Aïcha Cisse, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 9 September 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Terabyte Holding S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

EQT Infrastructure II GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT

Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

TOTAL: twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; and

2.4 Mr. Szymon Bodjanski, born on 20 July 1977 in Gniezno, Poland, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix septembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative au 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée au registre commercial de la Chambre de Commerce sous le numéro 54468701, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social au 355, Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès le Companies House sous le numéro LP014908,

représentée par Aïcha Cisse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2014.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “Terabyte Holding S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les “Sociétés Apparentées”). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (ci-après les “Parts Sociales”). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les “Associés” et individuellement comme l’“Associé”.

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de

l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre

et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Infrastructure II GP B.V., prénommé, agissant en sa qualité d'associé commandité

(general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, prénommé, a souscrit à:

douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales (12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.300 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; et

2.3 M Szymon Bodjanski, né le 20 juillet 1977 à Gniezno, Pologne, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Cissé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 12 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014150439/480.

(140171092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Teal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.889.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of September,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teal Corby S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78060,

here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Teal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) represented by fifteen (15) shares of one thousand British pounds (GBP 1,000) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 70889, incorporated by notarial deed enacted on July 6, 1999 by and before Maître Franck BADEN, notary in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 759, on October 13, 1999 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on February 9, 2012 by and before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 992 on April 17, 2012.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

That BRE/Management 6 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 164777, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand-Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Teal Corby S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78060,

Ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Teal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par quinze (15) parts sociales, de mille livres Sterling (1.000 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70889, constituée par acte notarié en date du 6 juillet 1999 par Maître Frank BADEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 759 en date du 13 octobre 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 février 2012, tel que publié le 17 avril 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 992.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résout:

Que BRE/Management 6 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164777, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à aujourd'hui.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12685. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014150434/172.

(140171136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Valux-Bijoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.792.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SHOPPING INTERNATIONAL S.A., société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social au 138, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises 459.033.494

Ici représentée par Monsieur Jean-François Bourguignon, employé, avec adresse professionnelle au 138, avenue Franklin Roosevelt, B-1050 Bruxelles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée VALUX-BIJOUX, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 70 du 21 janvier 2000, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

Maître Véronique De Meester, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'ils fixera.

Troisième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. BOURGUIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43881. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150472/43.

(140171162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**I.G.R., L'Institut de la Grande Région, Société à responsabilité limitée,
(anc. Institut pour la Coopération régionale dans les régions frontalières intracommunautaires a.s.b.l.).**

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg F 5.155.

—
STATUTS

Chap 1^{er} . Dénomination, siège, durée, objet.

a.1 L'Institut de la Grande Région (I.G.R.), association sans but lucratif, prône une Grande Région plus intégrée, plus forte, plus attractive et plus solidaire au sein de l'Europe.

a.2 L'I.G.R.asbl est de droit luxembourgeois, son siège social se situe au Château de Munsbach, 31, rue du parc. L-5374 MUNSBAACH.

a.3 La durée de l'association est illimitée.

a.4 La Grande Région comprend quatre régions: la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie (communautés française et germanophone), la Lorraine, et un état le Grand-duché de Luxembourg. L'IGR asbl a pour objet toute activité visant à rendre plus intégrés, plus prédominants, plus attractifs, et plus solidaires, les territoires cités.

L'I.G.R.asbl veut promouvoir au moyen de la coopération transfrontalière, toutes initiatives et actions susceptibles de rapprocher les composantes de la Grande Région. Issue la société civile des quatre pays, elle représente les intérêts des habitants de ces régions.

Pour réaliser ces actions mobilisatrices, elle peut:

- organiser des manifestations diverses, colloques, séminaires, conférences,
- participer à des activités d'étude et de recherche,
- travailler avec des médias, et publier les actes de ses manifestations,
- formuler des avis motivés à destination des acteurs politiques, économiques, administratifs, et socioculturels, sur des problématiques ayant un lien direct ou indirect avec la GR, et la coopération transfrontalière.

A cet effet, l'I.G.R. asbl recherchera une collaboration active ou passive avec les acteurs publics et privés de la coopération transfrontalière, ainsi qu'avec d'autres ASBL ou fondations poursuivant les mêmes objectifs ou des intentions similaires.

a.5 L'I.G.R. asbl est libre de tout esprit partisan.

Chap 2. Membres, admission, émission, exclusion.

a.6 Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq.

a.7 Peuvent adhérer à l'association toute institution, personne morale ou personne physique intéressées par l'objet de l'IGR asbl tel qu'il est défini à l'article 4 des présents statuts. L'adhésion se fait avec l'accord du Conseil d'Administration.

Par leur admission, les membres s'engagent à respecter les statuts et le Règlement intérieur d'une part, et les décisions du CA prises en conformité avec les statuts d'autre part. Ils s'interdisent tout acte ou omission préjudiciables au but et à l'objet de l'IGR asbl.

a.8 L'I.G.R.asbl se compose de membres actifs, de membres fondateurs, de membres d'honneur et de membres bien-faiteurs.

Les membres actifs sont exclusivement de personnes physiques, qui paient une cotisation annuelle, et qui participent activement au fonctionnement et à l'animation de l'association. Ce sont les seuls membres qui bénéficient du droit de vote.

Les membres fondateurs sont les personnes physiques qui ont créé cette association et ont participé à son développement.

Les membres d'honneur sont des personnes physiques agréées sur décision des membres du comité de direction, en raison de leurs compétences particulières, de leur expérience remarquable, ou de leur investissement dans les domaines de prédilection de l'association, ils peuvent participer à la vie de l'association sans bénéficier du droit de vote.

Les membres bienfaiteurs sont des personnes physiques ou morales, sans droit de vote, qui soutiennent cette asbl par le biais d'apports pécuniaires directs ou en fournissant des moyens matériels.

a.9 L'adhérent perd ses droits par démission, par repositionnement ou par exclusion de l'asbl.

- la démission doit être signifiée par écrit au président de l'association
- l'exclusion est prononcée par le CA dans les cas de figure suivants:

* non-paiement répété de la cotisation annuelle,

- * infraction aux statuts de l'association,
- * agissements contraires aux intérêts de l'association,
- le repositionnement au sein du Conseil d'orientation de l'I.G.R.asbl concerne en priorité les adhérents qui ne peuvent se libérer lors des réunions.

La démission ou l'exclusion d'un membre mènent à la perte de tous droits et revendications quelconques sur les prestations ou le patrimoine de l'I.G.R.asbl.

Un membre démissionnaire peut demander sa réadmission en qualité de nouveau membre, un membre exclu ne peut être réintégré qu'avec l'accord du Conseil d'administration.

Chap 3. Les assemblées générales ordinaires extraordinaires.

a. 10 L'AG ordinaire a lieu chaque année sur convocation du Président du CA. Tous les membres à jour de cotisation sont convoqués.

Elle doit notamment permettre aux membres de se prononcer sur la conduite de l'association, le bilan d'activité, et le compte-rendu financier.

a. 11 Une délibération de l'AG est nécessaire pour les objets suivants: - modification des statuts - nomination et révocation des administrateurs - approbation des budgets et des comptes certifiés par deux commissaires aux comptes proposés par le C.A. -dissolution de l'association.

a. 12 La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, doit être transmise au moins deux semaines avant la date de l'AG.

a. 13 L'AG peut délibérer quel que soit le nombre des présents.

a. 14 Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents, et engagent tous les membres de l'association. En cas de partage des voix, la voix du président est déterminante.

a. 15 Si le vote par appel nominal, ou par bulletin secret, n'est pas expressément demandé, c'est le vote à main levée qui prévaut.

a.16 Toute proposition ou interpellation devra parvenir au CA par écrit, au moins une semaine avant l'AG.

a. 17 Le Président ou les membres du CA peuvent convoquer une AG extraordinaire selon les modalités définies dans le Règlement intérieur. La convocation de cette AG extraordinaire devient obligatoire endéans le délai d'un mois si au moins vingt membres la demandent par écrit et de façon dûment motivée.

a. 18 Pour une AG extraordinaire, la convocation accompagnée de l'ordre du jour, doit se faire au moins une semaine avant la date de l'AG.

a. 19 Seuls les membres actifs ont un droit de vote légal.

Ils peuvent se faire représenter à l'AG par un autre membre, un pouvoir sera joint à la convocation et sera vérifié avant le début de l'AG.

Chap 4. Administration, modalités d'élection au CA, cotisations.

a.20 Les trente-cinq membres au maximum du Conseil d'administration sont élus pour trois ans et rééligibles. Est éligible au CA toute personne âgée de 18 ans, membre de l'association depuis plus de six mois, à jour de cotisation, jouissant de ses droits civils et politiques. Les membres sortants sont rééligibles.

Le CA se réunit au moins trois fois par an, convocations établies par courrier ou courriel. Il peut être réuni exceptionnellement si au moins 2/3 des membres le demandent

Il pourra alors délibérer si au moins 50% des membres du CA sont présents ou représentés.

Chaque membre peut disposer d'une procuration établie en bonne et due forme.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents, la voix du Président départage les voix si une égalité se produit.

Le CA est investi de manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet de l'association, et des orientations données lors de l'assemblée générale. Il se prononce sur toutes les nouvelles admissions des membres de l'association.

C'est lui qui prononce la radiation des membres pour non-paiement de la cotisation, ou faute grave.

Le CA peut être élargi à des experts pouvant apporter informations, et conseils. Ceux-ci ne bénéficient pas du droit de vote.

La répartition des charges est définie au sein du Conseil d'administration.

Entre deux réunions, le C.A. autorise le président et le trésorier à réaliser tous actes, achats, aliénations et investissements reconnus nécessaires, et à passer des marchés et contrats indispensables à la poursuite de l'objet de l'association, selon les modalités définies dans le Règlement intérieur. Un compte-rendu de ces actions sera fait lors des assemblées générales.

a.21 Un Comité de direction, exécutif du Conseil d'administration de l'association I.G.R. est mis en place par le Conseil d'administration. Il comprend:

- un président qui assure le respect des activités entreprises en conformité avec les statuts de l'association, ainsi que sa gestion quotidienne, Le Président surveille l'exécution des décisions prises au niveau du CA. Il signe tous les actes et délibérations, et représente judiciairement l'association.

- cinq vice-présidents (un par région) qui assistent le président et peuvent le remplacer en cas d'empêchement. Les vice-présidents assurent en outre, chacun dans sa région, le relais des actions et contacts de l'asbl avec les partenaires locaux.

- un trésorier qui établit le rapport annuel financier de l'association, procède aux encaissements des cotisations et recettes diverses selon les délégations établies dans le Règlement intérieur, effectue les dépenses nécessaires et justifiées par une double signature conjointe avec le président. Il tient les comptes au jour le jour de toutes les opérations de l'asbl et rend compte à l'assemblée annuelle. Il fournit les documents nécessaires aux deux commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport annuel.

- un secrétaire général qui veille au bon fonctionnement administratif, et juridique. Il assure la correspondance, les convocations, les procès-verbaux des séances qui figureront sur le registre obligatoire de l'association. Il établit le rapport moral annuel de l'association.

- un responsable de la communication et des réseaux sociaux.

Le Comité de direction se réunit au moins une fois tous les deux mois selon les modalités définies dans le Règlement intérieur, et doit compter au moins la moitié des membres présents pour ce faire.

a.22 Le CA fixe les montants des cotisations annuelles. Ce montant varie en fonction de la nature et la qualité des membres: une personne à titre individuel peut ne pas payer le même montant qu'une institution, une entreprise, une fondation ou une autre association.

a.23 Les membres bienfaiteurs peuvent verser leur contribution à l'association en utilisant le canal d'intermédiaires agréés.

a.24 Les vice-présidents prennent l'initiative, et assurent la responsabilité de l'organisation des réunions tenues dans leur région respective en exécution du programme d'action défini par le C.A.

a.25 Le CA peut engager du personnel rémunéré, moyennant un ou des contrats de travail en bonne et due forme.

a.26 Un Conseil d'orientation de l'association, rassemblant les membres du CA, et des personnalités de la Grande Région proposées par le CA, sera réuni une fois par an, pour réfléchir aux grandes directions à prendre par l'I.G.R asbl.

Chap 5. Modification des statuts, dissolution, liquidation, divers.

a.27 Toute modification à apporter aux présents statuts a lieu conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994. La décision de dissolution est prise conformément à l'article 20 de la même loi, et selon les articles 24 et 25 des présents statuts.

a.28 En cas de dissolution volontaire de l'asbl, l'assemblée générale déterminera la destination des biens sociaux en leur assignant une affectation qui respecte autant que possible l'objet en vertu duquel l'association a été créée.

a.29 Tous les cas de figure non prévus par les présents statuts sont couverts par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois des 22 février et 4 mars 1994.

a.30 Les fonctions au sein du CA sont honorifiques. Les membres ont droit au remboursement de leurs débours autorisés par deux responsables du Comité de direction lors de missions dûment spécifiées.

En cas de contradiction entre deux versions, c'est la version française qui prime.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet à l'Hôtel de ville de BASTOGNE.

JP Guilianelli / R.CAYZELLE

Le secrétaire général / le Président

Référence de publication: 2014150517/149.

(140171865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maki Sushi Shop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.403.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Yunmin YE, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 7 novembre 1967, et son épouse

2.- Suimei XU, employée, née à Qing Tian / Zhejiang (Chine), le 10 octobre 1973, demeurant ensemble à L-8440 Steinfort, 9, route de Luxembourg.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MAKI SUSHI SHOP SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Yunmin YE, prédit, cinquante parts	50
2.- Suimei XU, prédite, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8440 Steinfort, 9, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:
- Yunmin YE, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 7 novembre 1967, demeurant à L-8440 Steinfort, 9, route de Luxembourg.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ye, Xu et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42718. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014148989/68.

(140169438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Georgia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.275.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 4 septembre 2014

Mars Properties S.à r.l., l'Associé Unique de la société a transféré son siège social du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014150069/15.

(140171018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Agri-Plan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.486.

—
A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la société est la suivante:

44, rue de la Gare L-7590 MERSCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014152535/13.

(140174468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Bavi Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.162.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juillet 2014 que l'assemblée a pris note du changement d'adresse des administrateurs et administrateurs-délégués suivants:

Monsieur Frédéric LECLERCQ, administrateur et administrateur-délégué demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg.

Madame Leyla KARIMOVA, administrateur et administrateur-délégué demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg.

Monsieur Philippe DAUVERGNE, administrateur demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014153364/19.

(140175395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.
